

Forage et puits



FICHE DÉCLARATIVE PRÉALABLE

à la réalisation de FORAGE, PUIS, SONDAGE, FOUILLE

au titre des articles :

- L411-1 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- L 511-1 du code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de 2 parties. La seconde partie sera adressée, selon les cas, soit avec la première partie et les documents joints, soit au minimum un mois avant la date de début des travaux.

Le service instructeur vous tiendra informé(e) des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

Cette fiche déclarative préalable est à adresser à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Site de Limoges) et à la Direction départementale des territoires si la réalisation concerne l'article L214-1 du code de l'environnement.



DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

Département Énergie Sol, Sous-Sol
Immeuble Pastel CS 53218
22 rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1

Mel: de3s.sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Nom (ou raison sociale) : FALSEN
Prénom : ANN CHRISTINE
Adresse : 14, rue GABRIELLE CHANEL
BAT. A 87111
Code postal : 64200 BIHARRITZ
Ville :
Tél : 0619 21 81 36
Fax :
Mel : annc.falsen@hotmail.com

Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
N° SIRET : PAS ENCORE 4/11/1360
N° PACAGE (si exploitant agricole) :

DDTM 40 - Police de l'Eau
N° Cascade

40

2019

00391

première partie

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

Installation classée pour l'environnement ?

L'ouvrage concerne-t-il une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : OUI NON
Régime de l'installation : Autorisation Déclaration
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél :
Fax :
Mel :
Date de l'autorisation ou du récépissé :
Service d'inspection si ICPE existante :

Dénomination et raison sociale de l'exploitant :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél :
Fax :
Mel :
Nom et qualité du signataire de la demande :

Cadre réservé à l'Administration :

Prof (m) : 20 Q (m³/h) : _____ V (m³/an) : _____
Cote TN du Forage : Z (m NGF) : _____ X : _____ Y : _____
Forage en ZRE : OUI NON N° S3IC : _____
Service instructeur : SPE DREAL DD(CS)PP ARS

Procédures associées : DREAL Code Minier ARS Usage sanitaire

AGG

2 PF tout

à te vient

II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE

Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle de 1/25 000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère : _____
 Profondeur : 30 m
 Commune de situation de l'ouvrage : ONDRES
 Lieu-dit : _____
 Désignation cadastrale – Section : _____
 Parcelle N° : AY 29

Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ? OUI NON
 Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25 000 localisant votre ouvrage.

Nombre total de forages exploités par le demandeur : _____
(joindre la copie des autorisations).

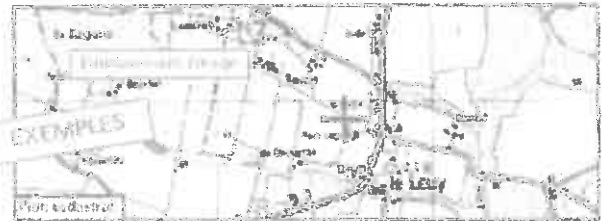
DÉCLARATION D'EXISTENCE
 date de réalisation : ____/____/____

CRÉATION D'OUVRAGE
 date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er JANVIER 2020

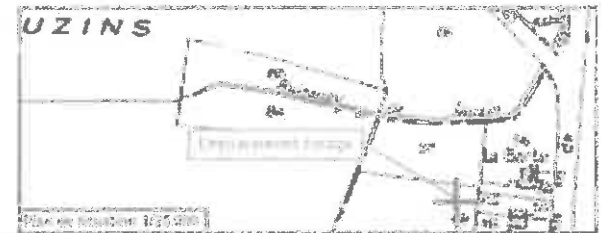
REMPACEMENT D'OUVRAGE
 OUI NON
 Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : ____/____/____
 Abandonné le : ____/____/____
 Identifiant Code BSS : [____/____] (ex : 08035X0398/F)
 Date prévisionnelle de commencement des travaux de l'ouvrage de remplacement : ____/____/____

Où ?

Comment indiquer le point de prélèvement sur les plans à fournir obligatoirement



Représenter par une croix (emplacement exact) et le numérotier pour un forage individuel et pour un puits collectif. Il peut s'agir de prélèvement par forage.



Distance des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux

(Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Veillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	minimum réglementaire	Distance prévue (indiquez "néant" si aucune installation)
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 m	NEANT
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 m	60 M
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	NEANT
de stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	NEANT
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	NEANT
et dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères...		
des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?	50 m	NEANT
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7 %) ?	35 m	NEANT
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7 %) ?	100 m	NEANT

Sera-t-il situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

En zone inondable
 Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable
 Sur un ancien site industriel
 Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz
 Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler

III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m ³ /an) ¹	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m ³ /an)	<input checked="" type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m ³ /an	<input type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappes pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie ²	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) <u>Culture maraîchère</u>	<input checked="" type="checkbox"/>

IV. PRÉLÈVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : _____ m³/h

Volume annuel prévisionnel : 20 000 m³/an

Usages	Période	m ³ /h	m ³ /jour	m ³ /an
	De _____ à _____			
<u>Toute l'année</u>	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			

V. UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

V.1 Usage domestique (unifamilial)

Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)

Préciser l'usage : _____

Avec usage alimentaire ou sanitaire (boissons, lavage des légumes, vaisselles, linge, lavage du corps...)

Préciser l'usage : _____

V.2 Usages privé

Sans usage alimentaire

AI- Usage agricole

Abreuvement des animaux

Type d'animaux : _____

Nombre : _____

Besoins en eau : _____ m³/an

Irrigation estivale

Nature des cultures irriguées : _____

Surface irriguée : _____ ha

L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ?

OUI NON

Si OUI, surface de la réserve : _____ m²

Lutte antigél

Surface concernée : _____ ha

1. La déclaration doit également être effectuée en mairie, grâce au CERFA 15 837-02.

2. Les forages géothermiques font appel à d'autres procédures, les différentes informations et démarches se trouvent sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.

A2- Usage industriel ou commercial Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process non alimentaire :	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Refroidissement :	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Arrosage espaces verts :	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Incendie :	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Autre :	_____	m ³ /an
(à préciser)		

A3- Usage agrément, Loisirs Nature de l'activité : _____

Avec usage alimentaire

B1- Usage industriel, agroalimentaire Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process alimentaire :	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Usage sanitaire :	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Refroidissement :	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Embouteillage :	_____	m ³ /an
<input type="checkbox"/> Autre :	_____	m ³ /an
(à préciser)		

B2- Alimentation en eau potable privée

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boissons, centre d'accueil, camping, gîtes, lotissements privés ...) (à préciser) :	_____
Nombre de personnes concernées :	_____

V.3 Usages par une collectivité publique

Sans usage alimentaire

<input type="checkbox"/> Arrosage (pelouses, serres, terrain de sport) Préciser l'usage :	_____	Surface : _____	m ²
<input type="checkbox"/> Lutte DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)			
<input type="checkbox"/> Entretien/nettoyage des voies et matériels publics			
<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) _____			

Avec usage alimentaire

<input type="checkbox"/> Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité
<input type="checkbox"/> Piscine
<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) _____

VI. COMPATIBILITÉ AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Compatibilité ?

Afin de respecter le code de l'environnement et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :

- ne doivent entraîner aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable.
- sont exécutés de telle sorte qu'il n'y a aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes .
- n'entrent pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme.
- en cas de prélèvement, le forage est équipé d'un compteur d'eau.

Fait à Biarritz le 15/10/2019
(signature)

[Signature]



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service Nature et Forêt
Bureau Foncier Forestier / Protection de la Forêt

2018-1008

Affaire suivie par : Laurent DUROU
Té : 05 58 51 31 91
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Mont de Marsan, le 19 NOV. 2016

Le directeur départemental

à

Madame Ann Christine FALSEN
14 rue Gabrielle CHANEL
Bât A – Appt 11
64200 BIARRITZ

Objet : Dossier E2018-257 – Défrichement – Mise en culture

Réf. : LD/MM

P.J. : Plan

Défrichement ayant pour objet : Mise en culture – Maraîchage Bio

Propriété : Madame Renée REY

ATTESTATION

Je soussigné, le directeur départemental des territoires et de la mer certifie que la parcelle :

- Section AV n° 79p ;
- surface de 3ha 58a 00ca ;

située sur la commune de ONDRES n° est pas soumise à autorisation de défricher, l'opération portant sur des jeunes bois de moins de 30 ans (article L.342-1 alinéa 4 du code forestier).

Toutefois l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que l'avis donné relève du Code Forestier et n'exonère pas le pétitionnaire des démarches à effectuer pour ce projet au titre d'autres législations notamment les codes de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Environnement, pour toute opération d'aménagement, d'installation et de construction.

De plus, j'attire votre attention sur le fait que, conformément à l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement (catégorie n° 47), ce déboisement en vue de la reconversion du sol est soumis à la procédure d'examen au cas par cas (superficie totale de plus de 0,5 hectare).

Toutes les informations sur cette procédure sont disponibles sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Pour le directeur et par délégation,
Le chef de service,

Julie LACANAL

DDTM des Landes – 351 Bd Saint Médard – BP 369 – 40012 Mont de Marsan Cedex - Tel : 05 58 51 30 00 - Fax : 05 58 51 30 10

Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr/>

Accueil du public : du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30. Le vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

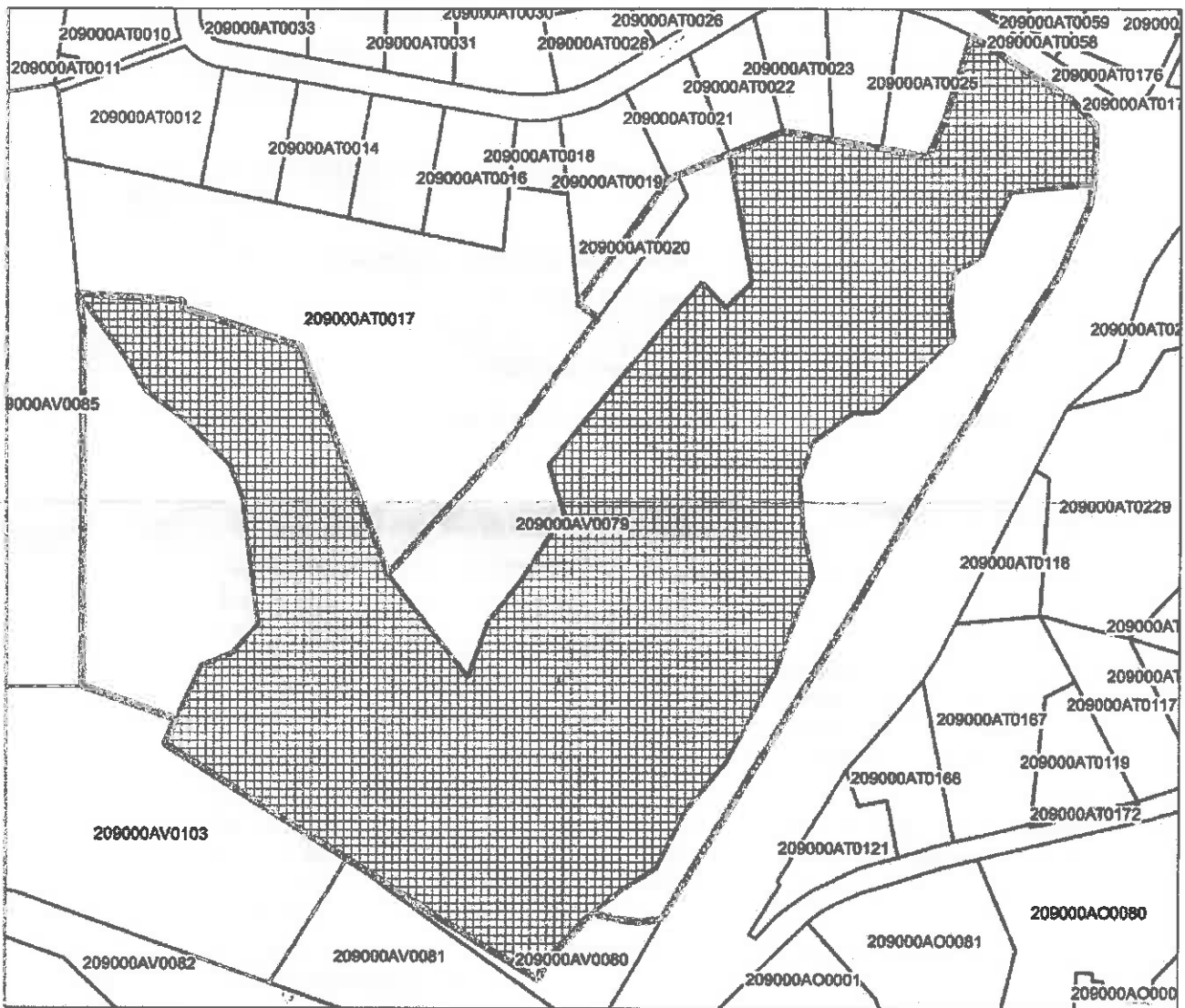


Liberté • Justice • Équité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE




PRÉFET DES LANDES

Annexe à l'attestation

Commune de ONDRES



Légende

-  Emprise du projet : 5, 1633 ha
-  Surface boisée depuis moins de 30 ans : 3, 5800 ha
-  Parcelles - DGFP

Réalisé par : DDTM40/SNF/6FPF
Tous droits de reproduction réservés

Source
Fonds cartographique : ©Origniens (thème), date (ex : © IGN Bd Carthage(commune), (parcellaire), (2012, ©DGFP
Cadastré Droits de l'Etat révisés-2012)
Donnée : ministère de l'Agriculture de l'alimentation et de la pêche,
DDTM des Landes (40)

Signature :

0 0.06 0.12 km

Pièces jointes :

Attestation notaire + autorisation.pdf

516 Ko

Localisation cadastrale parcelle.pdf

1,5 Mo



Maître Philippe COYOLA

2214, Av. du 11 Novembre 1918
40440 - ONDRES
tel : 05.58.41.49.63
etudepcoyola.40062@notaires.fr

Etude ouverte du lundi au samedi
jusqu'à 13h

Maître Pierre STRZALKOWSKI NOTAIRE

Dossier suivi par
Pierre STRZALKOWSKI
pierre.strzalkowski@notaires.fr

DONATION FALSEN à sa petite fille
1000171 /PST /PST /

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre STRZALKOWSKI Notaire au sein d'un Office Notarial à ONDRES (Landes), 2214 Avenue du 11 Novembre 1918, le 3 juillet 2019 il a été constaté le DONATION,

Par :

Madame Renée Paule Augustine REY, retraitée, demeurant à BIARRITZ (64200) 20 rue Victor Hugo.

Née à MALAKOFF (ALGERIE), le 18 juillet 1933.

Divorcée de Monsieur Jean Gilbert SOLORZANO, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BAYONNE (64100), le 7 septembre 1987, et non remariée.

Au profit de :

Madame Victoria Alverna HALDEEN, réceptionniste, demeurant à BIARRITZ (64200) 14 rue Gabrielle Chanel Bat A.

Née à BAYONNE (64100), le 6 septembre 1993.

Célibataire.

Madame Ann Christine FALSEN, sans profession, demeurant à BIARRITZ (64200) 14 rue Gabrielle Chanel Bat A.

Née à BAYONNE (64100), le 1er novembre 1960.

Célibataire.

LA TOUTE PROPRIETE des biens et droits immobiliers ci-après :

Désignation

A ONDRES (LANDES) 40440 rue Lesbaches.

Une parcelle de terre sur laquelle existent d'anciens bâtiments à destination agricole et une serre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
---------	----	---------	---------

Membre d'une association agréée – Tout paiement supérieur à 3000 Euros doit être effectué par virement
CDC : FR94 4003 1004 0000 0045 4755 Y53

AT	20	RUE LESBACHES	00 ha 04 a 24 ca
AV	79	GAYERE	05 ha 12 a 09 ca

Total surface : 05 ha 16 a 33 ca

Et tel que figure sur le plan cadastral ci-annexé.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de : DIX-HUIT MILLE EUROS, ci 18.000,00
EUR

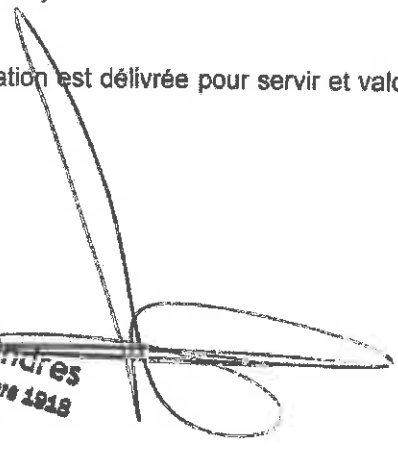
La valeur de l'usufruit transmis à Madame Ann FALSEN est évaluée à la somme de NEUF MILLE EUROS (9.000,00 EUR).

La valeur de l'usufruit transmis à Madame Victoria HALDEEN est évaluée à la somme de NEUF MILLE EUROS (9.000,00 EUR).

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A ONDRES (Landes),
LE 3 juillet 2019**

Office Notarial Ondres
2214 Avenue du 11 Novembre 1918
40440 ONDRES

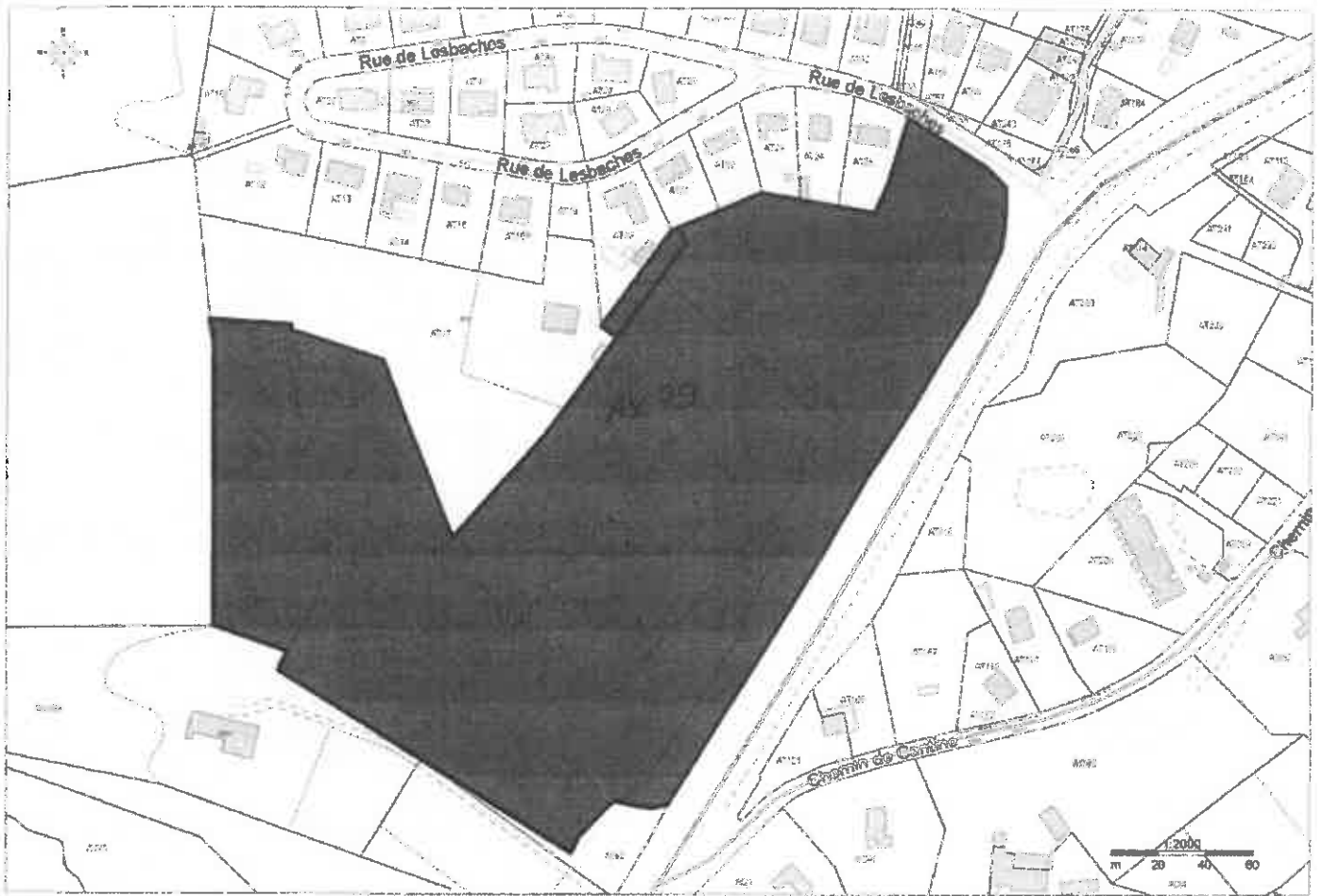


Je soussigné Victoria Haldean autorise ma mère
Anna Christine Falson usufructière de ma parcelle à
Ondres à installer un forage.

Victoria Haldean

Fait à Biarritz, le 14 octobre 2019







PROPRIETAIRE

NOM ET COGNOM : ...
 PRENOM : ...
 ...

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES BATIES										EVALUATION													
AN	SECTION	N°	C	N°	ADRESSE	CODE	SAI	PAI	REV	N°	N° INVAR	S	M	AI	NAT	CAI	REVENU	CAI	NAT	AN	AN	TRACON	N°	N°	EX	EX	
		PLAN	PAR	VOIRIE	NATUREL NOM DE LA VOIE	OFFICIEL						LAB	VA		LOC		CADASTRAL		UNO	REI	DEB	SCENO	DEBO				

REVIMOSARIE RUCR RUCO RUCR RUCR RUCR
 COM COM DEP DEP DEP DEP

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION													
AN	SECTION	N°	C	N°	ADRESSE	CODE	N°	PAI	REV	N°	N° INVAR	S	M	AI	NAT	CAI	REVENU	CAI	NAT	AN	AN	TRACON	N°	N°	EX	EX	
		PLAN	PAR	VOIRIE	NATUREL NOM DE LA VOIE	OFFICIEL						LAB	VA		LOC		CADASTRAL		UNO	REI	DEB	SCENO	DEBO				

REVIMOSARIE RUCR RUCO RUCR RUCR RUCR
 COM COM DEP DEP DEP DEP

Relevé de propriété

Complet  (/Releve.aspx?groupe=R&ordre=00114)

Pour un tiers  (/Releve.aspx?groupe=R&ordre=00114&tier=true)

Parcelle courante  (/Releve.aspx?groupe=R&ordre=00114&sec=AV&par=0079)

Détail de la parcelle

Réf. cadastrale

AV - 0079

Adresse

GAYERE

Code voie

B023

Date de création

01/01/1985

Lots et subdivisions fiscales

Lot	Sub	Contenance	Culture	Détail	L.F.	Groupe	Ordre
	A	4005	JARDINS			R	00114
	B	22480	TAILLIS SIMPLES			R	00114
	C	16134	TERRES			R	00114
	D	5260	TAILLIS SIMPLES			R	00114
	Z	3330	SOLS			R	00114

Propriétaires
